

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Mois de l'économie sociale sur la Côte-de-Beaupré : Un franc succès!

Beaupré, le 4 novembre 2020 — Dans le cadre de l'édition 2020 du Mois de l'économie sociale, Développement Côte-de-Beaupré s'est associé au Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (Pôle CN) en présentant la conférence intitulée « La gouvernance des coopératives et OBNL : notions juridiques ». Devant plus de 60 gestionnaires, Me Samuel Proulx Lemire a pu partager les principales problématiques juridiques susceptibles d'être rencontrées par ceux-ci.

Désormais une tradition partout au Québec, le Mois de l'économie sociale se déroule chaque année en novembre. Par une programmation d'activités régionales, le Mois de l'économie sociale vise à faire connaître et démystifier l'économie sociale auprès du grand public et à offrir des occasions de réseautage et de perfectionnement aux gestionnaires d'entreprises d'économie sociale. Le Chantier de l'économie sociale et les 22 Pôles d'économie sociale, dont le Pôle CN, s'unissent donc pour porter la voix de ce mode de développement présent dans tous les secteurs d'activité qui place la personne avant la maximisation des profits tout en visant la rentabilité.

« Le Mois de l'économie sociale est l'occasion pour outiller nos gestionnaires en économie sociale de la Côte-de-Beaupré afin de solidifier leur entreprise et notre tissu social. Cette année, nous avons choisi d'aborder avec eux des notions de gouvernance pour les aider à éviter plusieurs pièges qui peuvent se présenter à eux. Nous sommes très heureux de la grande participation suscitée par la conférence donnée par Me Proulx-Lemire » a affirmé Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré.

« Avec 11 200 entreprises au Québec, l'économie sociale est un modèle d'affaires bien plus présent dans nos vies qu'on ne peut l'imaginer. Pour un territoire comme la MRC de la Côte-de-Beaupré, l'économie sociale c'est, entre autres, une solution pour se doter de services de proximité pour sa population, un moyen d'assurer une reprise d'entreprises sans relève et une stratégie pour développer le territoire dans une optique de développement durable » souligne Félix Bussières directeur général du Pôle CN.

À propos

Développement Côte-de-Beaupré (CLD) est un organisme à but non lucratif fédérant les intérêts des entrepreneurs et des élus de la Côte-de-Beaupré afin de soutenir le milieu dans le développement de ses projets structurants, qu'ils soient de nature privée ou publique. Il exerce ainsi la compétence en développement local que lui confie la MRC de la Côte-de-Beaupré. Toutes les entreprises et municipalités du territoire bénéficient de ses services.

- 30 -

Source : Bernard Paré, directeur général

Développement Côte-de-Beaupré

bernard.pare@developpementcdb.com

418.827.5256 poste 201